[illegible] de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 3 AOUT 1889.

## PETITES ANNONCES.

U[illegible] dame qui peut donner les meilleures [illegible], voudrait se charger d'une petite fille de six ans ou plus: elle l'instruira et la [illegible] comme une mère. Prix modéré. [illegible] rue Magazine, No 512.

PROFESSEUR.—Mlle Abigail Monnier, professeur de sténographie et d'écriture en [illegible] de caractères d'imprimerie (type writing), [illegible] de traduction d'espagnol en anglais [illegible] en espagnol, ainsi que [illegible] [illegible]. Elle fournira les meilleures recommandations. S'adresser rue Magazine, No 664.
27 juillet—3 sem

### A LOUER.

D[illegible], 846 Dauphine près Esplanade, [illegible] chambres, cour, jardin.—Loyer $[illegible].

CHLORO-NAPTHOLEUM désinfecte les [illegible] [illegible]. Essayez-le et soyez en bonne santé. 7juil—3m

## ANNONCES JUDICIAIRES

### PAR LE CONSTABLE.

**Charles Genella vs. Joseph Porter et sa femme.**

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 10,570.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. R. H. Marr, Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 12 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 1er août—1 6 12

**Charles Genella vs. E. Williams.**

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 10,548—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité, agissant pour l'Honorable R. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 12 août 1889, à midi, de la propriété suivante, à savoir:
Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 1er août—1 6 12

**E. Sibley vs Mme Susan Watking.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 16,215—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St-Charles, le VENDREDI, 9 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison. D'après un inventaire enregistré en mon bureau et saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30 juil—30—août 4, 9

**Charles Joubert vs. Louis Vignes.**

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 12,368.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas. H. Levillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, en face de mon entrepôt, 95 rue Royale, ent. Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 6me jour d'août 1889, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
25 juil—25—1 6 août

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de W. B. Barstow.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,640—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 août—3 8 11

**Succession de Robert Crawford.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,597—Division B—Attendu que Catherine McGauley a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Crawford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 août—3,8 11.

**Succession de George M. Rieder.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 26,136—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Simon Rieder, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 août—2 7 11.

**Succession de Mathias Traub et femme**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,548—Division B—Attendu que Daniel Seeland a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Mathias Traub et femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26 28—août 3

**Succession de Antoine Michel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,716—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Rebelle, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er août—1 6 10

**Succession de Veuve J. B. Lavigne.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,564—Division B—Attendu que Ernest M. Rouma a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue veuve J. B. Lavigne, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juil—27 31—août 4

**Succession d'Adolph August Schumann**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,577 — Division B—Attendu que Gustave C. Schumann a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph August Schumann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26—août 2 6

**Succession de Julius Wartberg.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,514—Division C.—Attendu que Mme Margaret Werner, veuve de Julius Wartberg, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julius Wartberg, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 juil—20 26—3 août

## AVIS AUX CREANCIERS

**Haynes & Haynes, Wm D. Haynes et Andrew T. Rogers vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,966—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte [illegible] présenté par Jas. T. Hayden, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 août—3 8 11

**Charles E. Hendebeuvre, ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,769—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte [illegible] présenté par John C. Davey, syndic provisoire et syndic définitif des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 juillet—31—4, 9 août.

CHLORO-NAPTHOLEUM [illegible]

---


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

# L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et consacrée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 AOUT 1889

# GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, sont | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000 | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000 | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000 | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000 | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000 | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000 | 25,000 |
| 100 Lots de | 500 | 50,000 |
| 200 Lots de | 300 | 60,000 |
| 500 Lots de | 200 | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION:

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $500, sont | $50,000 |
| 100 Lots de | 300 | 30,000 |
| 100 Lots de | 200 | 20,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de $100, sont | | $99,900 |
| 999 Lots de $100 | | 99,900 |

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte, et la signature lisible. [illegible]

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. [illegible] l'Express [illegible]

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans Lne.

[illegible]


---


# L'ABEILLE
DE LA
# Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
AVEC UNE
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
ET

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

## ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

EDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Un mois | 25 |

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

# L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
73 ... [illegible]


---

LE CHLORO-NAPTHOLEUM est sans contredit le meilleur désinfectant du monde. 7 juil—3 m.

## CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 15me jour d'avril de l'an de N. S. 1889, par-devant moi, Wm. Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme la loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION), LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix-neuf années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un local pendant [illegible] un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, ou à telle époque subséquente que le conseil de direction fixera; le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du dit projet. Il sera exigé un prix d'entrée pour les dits [illegible] ou concerts qui seront donnés, lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars ($50,000), divisé en deux mille (2,000) actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune, payables en [illegible] comme suit: [illegible] pour cent, et le dernier de quatre [illegible] pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avis. [illegible] la [illegible] de la dernière quotité, deux [2] billets de saison avec sièges choisis par le conseil d'administration ou un comité nommé dans ce but. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, dans les [illegible] jours qui suivront, sans avis ou conscripteur, annuler la souscription, et le montant payé sur l'action ou les actions, sera forfait et deviendra la propriété de la corporation.

Il est bien entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit ou de spéculation, mais est destiné à acquitter les frais du festival dont il s'agit, ou à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement des dits frais, et le Conseil de Direction est par le présent autorisé à commencer les préparatifs, à conclure des contrats et à encourir les dépenses nécessaires aussitôt que la souscription aura atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier, de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, posséder et hypothéquer des propriétés mobilières et immobilières; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de pas plus de quarante membres, neuf desquels formeront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, et chacun desquels sera, en sa propre personne, ou [illegible] action de fonds capital. Ils ne seront [illegible] par les personnes dont suivent les noms, à la condition qu'elles se conforment à l'obligation imposée plus haut: Jacob Hassinger, [illegible], J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Lombard, A. J. Hoffmann, Chas. J. A. Doerr, F. W. Dreher, E. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred. Mueller, Chas. F. Buck, Jos. A. [illegible], C. H. Miller, Leonard Kriete, Max Heller, R. M. Mueller, Maximilian Hermann, M. Vonderbank, John Stumm, E. G. Heber et H. Bleessing.

S'il se établit parmi ces personnes qui ne voudraient pas accepter la nomination, les autres, en majorité à n'importe laquelle des séances régulières, auraient le pouvoir de les remplacer. Le conseil restera en fonctions jusqu'à ce que la corporation ait accompli son but et que les affaires de celle-ci soient liquidées. Il remplira toutes les vacances survenant quelle qu'en soit la cause, par une majorité de ses membres votant à n'importe quelle assemblée spéciale ou régulière. Il aura le pouvoir de désigner et de nommer des comités parmi ses membres, ainsi que d'autres commissions, et de leur donner à ces comités le droit de conclure des contrats; mais ceux-ci devront invariablement être approuvés par lui.

Le Conseil aura le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il édictera les devoirs des officiers et des comités et s'occupera de toutes les affaires du festival; mais le pouvoir du conseil de contracter, acheter, vendre, hypothéquer, louer, etc., sera compris de façon à le restreindre à tels contrats qui seront jugés nécessaires pour arriver aux fins de cette corporation.

ARTICLE VII.

Les messieurs ci-après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger, président; Charles F. Buck, premier vice-président; R. H. Bonnera, second vice-président; J. Hanno Deiler, directeur-musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Leonhard, assistant aux finances; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant et Maximilian Hermann, président du comité local du festival. Les vacances survenant quelque en soient les causes, seront remplies par la majorité du Conseil d'Administration votant à n'importe quelle séance régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sans formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un Comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil ou son comité aura le pouvoir de vendre et de disposer de tous les biens et effets, quelle qu'en soit la nature, de la corporation; et, après paiement de toutes les dettes, le surplus, s'il y en a, sera partagé au pro rata parmi les actionnaires, et de partage sera [illegible] une dissolution de la corporation.

ARTICLE X

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci pour plus que la somme à elle due sur ses actions, de même qu'aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer l'actionnaire à d'autre responsabilité que le paiement de la somme due sur son action.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Ewing et de George H. Braughn Jr, témoins compétents, résidant dans la paroisse; lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des personnes ci-dessus dénommées et les miennes, après due lecture du tout.

Ont signé:

| | |
|---|---|
| J. Hassinger, | J. Hanno Deiler, |
| C. H. Miller, | E. F. Del Bondio, |
| Chas F. Buck, | Geo Jurgens, |
| Maximilian Hermann, | R. H. Bonnera, |
| A. G. Ricks, | [illegible] |
| Fred Peters, | [illegible] |
| J. G. Nolte, | [illegible] |
| Chas J. A. Doerr, | F. W. Dreher, |
| M. Dinkelspiel, | Louis Leonhard, |
| Louis Grunewald, | [illegible] |
| Chas H. Schenck, | Luigi Dell'Orto, |
| Allen F. Neil, | [illegible] |
| Frantz & Opitz, | E. L. Frantz, |
| Jacob Schoen, par Frans Augustine Rice, | |
| Henry Rice. | |

German Singing Society of the Sixth District Ernst Seemann, President.
Albert E. Ewing. G. H. Braughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, conservateur des hypothèques en [illegible] pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie [illegible] "North American Saengerbund (Singers Union) Limited" a été ce jour enregistré dans le livre 395, folio 102.
Nouvelle-Orléans, [illegible] mai 1889.
GEORGE GUINAULT,
Conservateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie [illegible] que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund (Singers Union) Limited", enregistré en mon bureau.
En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce [illegible] mai A. D. 1889.
W. O. HART, notaire.
[illegible]

ETAT DE SITUATION GENERALE
—DE LA—
**Banque Nationale de la Louisiane**
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Prêts et escomptes | | $3,687,470 69 |
| Bons des Etats-Unis, valeur au pair | | 50,000 00 |
| [illegible] | | [illegible] |
| [illegible] | | 344,955 21 |
| [illegible] | | 12,450 00 |
| [illegible] | | 115,450 77 |
| Trésorier des Etats-Unis | 22,500 00 | |
| Change américain | 212,617 42 | |
| [illegible] | 1,088,590 35 | |
| [illegible] | 443,945 15 | |
| | | 1,712,567 15 |
| Total | | $4,304,580 15 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital actions | $[illegible],000 00 | |
| Fonds de surplus | 150,000 00 | |
| | | 650,000 00 |
| [illegible] | | 27,012 23 |
| [illegible] | | [illegible] |
| [illegible] | | 3,581,[illegible] |
| [illegible] | | [illegible] |
| | | $4,304,580 15 |

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, [illegible]
J. H. WALMSLEY, Président.
[illegible], Vice-Président.
[illegible] F. JANIN, Caissier.

---


# Portraits au Crayon
[illegible]
[illegible] rue [illegible]


---

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée et des machines, [illegible] prix, etc., pour une fabrique de cordage.

**L. Waterbury & Cie vs. Le Atlas Steam Cordage Co.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,406—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toute la propriété qui y a été affectée par la dite compagnie, pour l'usage et l'amélioration de la propriété et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle-Levée, Fulton, Lafayette et Girod, et désignés comme lots numéros treize, quatorze et quinze, sur un plan dressé par Hugh Grant, arpenteur, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville, lesquels dits lots sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit à savoir: le lot numéro treize, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle-Levée, vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, sur cent dix-neuf pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro douze, et cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze, toute mesure américaine; le lot numéro quatorze mesure vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle-Levée, sur une profondeur de cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes sur la ligne de côté le divisant du lot numéro treize, et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot numéro quinze, s'étendant de la dite rue Fulton à Peters, anciennement Nouvelle-Levée; et le lot numéro quinze mesurant, en mesure américaine, vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, [illegible] vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée) sur une profondeur de cent [illegible] pieds un pouce et deux lignes de profondeur à la rue Girod, et cent dix neuf pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze, la dite propriété désignée, l'encoignure des rues Girod et Peters et Fulton et Girod; 2º aussi les machines, mobilier, arbres de couche, poulies, fourneaux, chaudières, tout ce qui y appartient, installations, outils, stock, matériaux dans les dites bâtisses et tout ce qui y appartient; le terrain, les bâtisses, machines, bouilloires, arbres de couche, etc., tout ce qui est décrit, et donné appartenant au défendeur constituant le Atlas Cordage Factory.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 juil—23 30—6 13 19 24 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage dans l'affaire de Lievin De Poorter vs. Théodule Place et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Division A—No 27,332—En vertu d'un jugement rendu le 25 juin 1889 et signé le 26 juin 1889 et d'un ordre de Cour en date du 12 juillet 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et par consentement mutuel des parties intéressées dans la dite affaire, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 14 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre No 17, dans l'îlet No 265, Troisième District Municipal de cette ville, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Bons-enfants ou Love, St Antoine et Esplanade ou Bourbon et mesurant trente-huit pieds (38) de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-huit (128) pieds. Ensemble avec tous les droits, voies, etc., qui s'y trouvent.

Conditions.—Trente-deux quatre-vingtièmes (32/80) du prix de l'adjudication comptant et le reste, à savoir: Quarante-huit quatre-vingtièmes (48/80), une moitié en plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un an de crédit avec intérêt de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, garantie par hypothèque et privilège de vendeur et billets de l'acquéreur, avec les clauses de garanties, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets et de l'acquéreur, etc. L'acquéreur assumera en sus du prix toutes les taxes de 1889 et un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—3 10 14août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur rue Erato, entre les rues Baronne et Carondelet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue sous le nom "Goldenheim."

**François Tujague, Joseph A. Shakespeare, [illegible], vs George H. Gedden.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,918—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne, Thalie et Carondelet, d'après un plan par G. de Armas, dans le 6 septembre 1856 et déposé dans l'étude de G. de Armas, notaire, le 18 février 1857, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, mesure américaine, comme suit:

Lot No 2, trente-trois pieds, cinq pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt-cinq pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur; et le No 3, trente-trois pieds, dix pouces et [illegible] lignes de face à la dite rue Erato sur [illegible] vingt-cinq pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été acquis par le défendeur de Charles Lener, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfus, notaire, daté le 5 mai 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juil—15 22 29—août 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

**José Borbo, Jr, vs. Veuve John W. Walsh.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,474—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1º Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Chartres [anciennement Moreau], Royale [anciennement Casacalvo] et Presse, mesurant, mesure américaine, soixante-dix-neuf pieds (79) de face à la rue St-Ferdinand sur cent vingt pieds (120) de profondeur.

2º Une certaine lot de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, Dumaine et Ste-Anne, et mesurant vingt-six (26) pieds, mesure américaine, de face à la rue Dumaine sur soixante pieds (60) de profondeur (mesure française), ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 juillet—31—5 12 19 26 31 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, formant l'encoignure des rues Rampart et Franklin, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Spergeghi et Union.

**M. Bell vs. Joseph Gundermann.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 27,314—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Marigny, dans l'îlet No 270, borné par les rues Rampart (anciennement Amour), Bourgogne [anciennement Craps], Franklin et Union, mesurant trente (30) pieds de face à la rue Rampart, sur cinquante-huit (58) pieds de profondeur, [illegible] à la rue Franklin, ensemble avec tous bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant la même propriété acquise par le défendeur de la succession de A. F. [illegible] par acte pardevant Oscar Drouet, notaire, daté du 10 mai 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juil—2 [illegible] 16 23 30 août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles et du terme non expiré du bail, etc.

**Theo C. King vs M. Chas M. Greene.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'encan publique, sur les lieux No 449 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1º Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, contenus dans le dit local—comme par inventaire déposé dans mon bureau.

2º Le terme non expiré du bail du local No 449 rue St-Charles, au taux de quarante piastres par mois, et expirant le 30 septembre 1889, avec le droit de [illegible] et ainsi, le droit de [illegible] suivant le dit bail.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26, 30—août 2,6

ANNONCE JUDICIAIRE

Rosalie Meunier, épouse de Octave Hilaire, et Pétronille Martin vs Jacob Fuhr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,636—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mazigny, Girod, Mandeville et Urquhart, ayant trente-deux pieds de face à la rue Mazigny, sur une profondeur de cent-dix-huit pieds, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juillet—[illegible] 17 août

---

## VENTES A L'ENCAN

### PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Second District.

Succession de Joséphine Pesté, veuve de Pierre A. Dupré.

No 27,[illegible]—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent par congé, en date du 27 juillet 1889, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Johnson, Galvez et Orléans, désigné par le No 5 et mesurant, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Anne; même largeur dans le fond, sur une profondeur de 77 pieds 5 pouces et 5 lignes sur le côté vers la rue Galvez, et 77 pieds 1 pouce et 2 lignes, sur la ligne vers la rue Johnson. Les améliorations consistent en une jolie résidence en bois à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 306 et 306 1/2 de la rue Ste-Anne.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec billets garantis par privilège et lien de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat et les clauses usuelles de garantie. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des billets hypothécaires. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Charles Bello, notaire.
31 juil—31—3 10 17 24 31 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

**PLACEMENT DE CHOIX.**

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Les bâtisses en bois, à double corps de logis, et écuries, coin des rues Magazine et Philip.

Succession de August Fischinger et sa femme.

No 26,[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent en congé, daté le 26 juillet 1889, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Philip, Jackson et Constance, formant l'encoignure des rues Magazine et Philip, et mesurant, mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 1/2 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur et façade rue Philip de 130 pieds. Les améliorations comprennent la grande maison en bois à double corps de logis, cuisine en bois et écuries, coin des rues Magazine et Philip.

Le coin est occupé depuis des années par l'établissement populaire d'entrepreneur de pompes funèbres, A. Letis, Jr., et l'autre côté par le Dr. Grandjean.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à 1 et 2 ans de crédit, garantie par des billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantis par lien et privilège du vendeur, ensemble avec les clauses de garantie usuelles d'assurance, frais d'avocat, etc. L'acquéreur paiera le pro rata des taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Numa Augustin, notaire.
Sam—30—10 17 24 31août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Mulet, Etc.

Succession de August Fischinger et sa femme.

No 26,[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 7 août 1889, à 11 heures a. m., à la résidence, No 213 rue Philip, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent en congé, daté le 26 juillet 1889, il sera vendu à l'encan:

Un lot de meubles de maison, bijouterie, mulet, etc.
Conditions—Comptant.
27juil—27—août 7

### PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence en briques, à étages, rue Nouvelle No 182, entre les rues Bourgogne et Bourgogne.

Résidence en briques, à étages, avec dépendances, rue Julia No 241, entre les rues Magazine et Dryades.

Succession de Jean Menestre.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,182.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin des rues Phillippa et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 août 1889, à onze heures a. m., à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 juillet 1889, les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession:

1º Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Girod, Magazine et Dryades, mesurant 25 pieds de face à la rue Julia, sur 96 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec l'usage d'un passage ou allée de 4 pieds de large, se servant de la rue Julia à l'usage en mitoyenneté et en toute propriété indivisée, ensemble avec le droit [illegible] et comprenant une maison de briques, avec mansardes, contenant le vestibule, salon double avec [illegible] et plusieurs chambres à coucher, deux étages en arrière [illegible] de briques à étage, cinq chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

2º Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle, Dumaine, Bourgogne et Rampart, mesurant 25 pieds 4 pouces de face à la rue Nouvelle sur 125 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le dit lot et la propriété situés du côté de la rue Bourgogne. Ensemble, une maison en briques à étage avec rez-de-chaussée, un corridor, et plusieurs chambres à coucher et cuisine en briques à étage avec double corps de logis, salle à manger, cuisine, hydrants, cour carrelée, citerne, etc., etc. Le tout d'après les plans qui seront exhibés le jour de la vente.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant A. Ducournau, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des adjudicataires.
17juil—17 20 27—3 10 17août

### PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme M. Foessee.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 25,[illegible], Hon. Theo. C. W. Ellis, juge, daté le 10 juillet 1889, je procéderai à la vente, le MERCREDI, 7 août, à 11 heures a. m. à ma salle de vente, 201 RUE CANAL, de:

CINQ TABLEAUX DE VALEUR A L'HUILE,

d'après inventaire déposé en mon bureau. Ils peuvent être vus tous les jours avant la vente.
Conditions—Comptant sur les lieux.
26 juil—26 août 4 6 7

### PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.

Quincaillerie! Quincaillerie! Quincaillerie et articles de ménage.

Cheval, wagon et fonds, comptes ouverts, etc. No 857 rue des Magazine entre Huitième et Neuvième.

John J. Foothel vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 26,[illegible].

PAR WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—LUNDI 12 août 1889, à 10 heures et demie [illegible] au local No 857 rue des Magazine, entre Huitième et Neuvième, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Theo. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 29 juillet 1889, Dossier No 26,[illegible], dans l'affaire mentionnée ci-dessus, il sera vendu—

Tout le contenu du dit magasin, d'après un inventaire enregistré en bureau du greffier de la dite Honorable Cour mentionnée ci-dessus.
Conditions—Comptant avant livraison.
30 juil—30 31—1 2 5 12 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur, dans le Septième District.

Succession de E. A. Berne et de sa femme, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 27,118.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant pour et en l'absence de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division E, absent en congé, en date du 13 juillet 1889, docket No 27,118, dans l'affaire de la succession de E. A. Berne et femme, décédés, il sera vendu à l'encan—

Trois lots de terre de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton), dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Leonidas, Maple et Fourth, îlet No 133, et désignés par les Nos 6, 7 et 8. Les dits lots de terre ont chacun et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Jefferson, sur cent cinquante (150) pieds de profondeur, le tout conformément à un plan dressé par Hunter Stewart, arpenteur, en date du juillet 1889.

Les améliorations comprennent un cottage en bois pour résidence avec vestibule dans le centre, quatre ou cinq chambres, et cuisine détachée, etc.

Conditions: Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses ordinaires de garantie.

Acte de vente pardevant Fred Diebel, notaire aux frais de l'acquéreur qui devra payer les taxes dues et exigibles en 1889.
17 juillet—17 21 28—4 11 17 août

## Avis.

A. SIMON, le Costumier, a[illegible] rue Dauphine, [illegible] Abonnement à [illegible] les publications [illegible]

---

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

**PLACEMENTS DE CHOIX**
Près du Upper Magazine Market.

Bon emplacement d'affaires et résidence,

Coin des rues Magazine et Milan,

—ET LE—

Cottage désirable,

No 67 rue Milan, près Magazine.

A des conditions faciles.

SUCCESSION DE BERNARD BRINK.

No 4,[illegible]—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles. Il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Theo. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé dans le moment, daté 12 juillet 1889, rendu dans la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1º L'emplacement de choix pour affaires et résidence, encoignure nord-ouest des rues Magazine et Milan, dans l'îlet borné par les rues Camp et Marengo, ayant un large hangar de face et sur le côté, maison à deux étages au fond, contenant en tout six chambres, citerne, hangar et large cour. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Magazine sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Milan. Le tout est loué à raison de $240 par an. C'est une occasion rare pour un homme entreprenant, étant propre pour tout commerce en détail.

2º L'attrayant cottage simple, en bois couvert en ardoises, No 67 rue Milan, entre Magazine et Camp, dans le même District et îlet et à partir de la propriété premièrement décrite, à côté de la banquette, ayant une jolie galerie sur la façade, salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, galerie de côté, grand hangar, citerne, etc. Le terrain mesure 30 x 120, permettant une grande cour. Désirable pour résidence ou comme placement avantageux.

Les deux propriétés ci-dessus sont près du marché Magazine supérieur, églises et écoles, et dans un quartier le plus commercial et améliorant du Sixième District; deux lignes de chars urbains passent devant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes autres clauses de garanties ordinaires et un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 jul—14 20 27—3 10 17août

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

# PROPRIETES AMELIOREES DE CHOIX,

—SITUÉES DANS LES—

Deuxième, Troisième et Quatrième Districts.

—POUR CLORE—

# Deux Successions

—ET POUR LE—

Compte de Personnes à l'Etranger.

No 102 rue de la Douane, entre Bourgogne et Dauphine—Maison de résidence en briques à deux étages avec mansardes.

No 40 rue St-Louis, près Chartres—Grand magasin solidement construit en briques, à deux étages, avec entresols à l'arrière.

Coin des rues Esplanade et Derbigny, avec un élégant cottage sur le devant, rue Derbigny, No 251.

L'agréable maison de résidence de [illegible] Charles Kilshaw, faisant face au Square Missionnaire et à la rue Delaronde, près des Cé[illegible] rues Bonne Unie, du Couvent des Ursulines et de l'Eglise St-Maurice.

No 345 rue de Chartres, près Esplanade. Elégante maison de résidence en briques à deux étages.

No 36 rue Bourgogne, entre Esplanade et Barracks, attenante à la nouvelle salle des Sorrento—Maison de résidence à un étage.

Rue Claiborne, près du marché St-Bernard, entre Annette et l'avenue St Bernard, grand terrain vacant.

No 490 rue Esplanade, attenant au coin [illegible] et donnant dans le fond, joli cottage élevé sur le lot de la rue, avec chaise terrasse.

Nos 347-349 rue Dumaine. Double corps de logis à un étage.

Coin des rues Troisième et St-David, double corps de logis à deux étages.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 31 août 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par les clauses de garantie ordinaires, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les taxes de 1889 seront payées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent de l'adjudication comptant sur les lieux jusqu'à la vente. Pour plus amples détails les listes et les plans seront exhibés à la Bourse.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 juil—28—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le nouveau et joli cottage No 13 rue St-Antoine, entre North Rampart et Bourgogne.

5 actions du Mutual Building and Homestead Association.

Succession de Frank Lamonette.

No 27,244—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 juin 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Nord Rampart, Bourgogne et Bourbon, (anciennement Bagatelle) et mesure 27 pieds 7 pouces de face à la rue St-Antoine, sur 135 pieds et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, en mesure américaine, d'après un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 21 février 1887, et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 1er mars 1887.

Les améliorations consistent en un nouveau et joli cottage connu comme le numéro municipal 13 rue St-Antoine, ayant six chambres, cuisine, cave, lieux d'aisance, etc.

—Aussi—

5 actions (certificat No 396) du Mutual Building and Homestead Association, série quatre, réglement fait jusqu'au 3 juin 1889.

Conditions.—Pour les actions, comptant à l'adjudication. Pour la propriété, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets hypothécaires, chacun pour la somme de quatre cents dollars, datés du 26 janvier 1889, payables respectivement à un et deux ans après leur date, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement final; le reste de l'adjudication comptant.

L'intérêt sur les billets sera assumé par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 juin—29 juil 6 13 20 27 août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps-de-logis dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et St-Jean.

Succession de Luke Mahoney et Hossana Mahoney, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 5,673.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, le 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 juin 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 22 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jean et Bolivar, suivant un plan dressé par Buell & Warner, arpenteurs, daté le 17 mars 1848, déposé au bureau de James Graham, ex-notaire en cette ville; le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St-Jean, et mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 110 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis; avec quelques huit chambres, tels un premier étage, une cuisine à deux étages ayant huit chambres, une citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représentés par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement garantis par privilège et hypothèque spéciale avec toutes les clauses ordinaires de garantie de la vente.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27juin—29—6 13 20 27juil—3août

## THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

For annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

---

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR W. I. HODGSON & FILS.

Meubles de Maison et Effets Mobiliers.

Succession de Matthew Cunningham, décédé.

A l'Encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, encanteurs.—Bureau No 12 rue Carondelet—Le VENDREDI, 2 août 1889, à 10 heures 30 minutes a. m., au local No 62 rue Esplanade, entre les rues Dauphine et Royale, dans le Troisième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," daté le 3 mai 1889, Dossier No 8467, pour le compte de la succession de Matthew Cunningham, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, le tout contenu dans le local ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
23 juil—23 28—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés rémunératrices.

Deux cottages doubles à l'encoignure des rues Annonciation et Harmonie.

Un cottage simple.

Succession de Mme Rosina Steib, décédée, épouse de Frederick Probst.

Dossier No 22,017.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, maintenant absent en congé, daté du 31 juillet 1889, Dossier No 22,017, pour le compte de la succession de Mme Rosina Steib, épouse décédée de Frédérick Probst, et pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu:

DEUX JOLIS COTTAGES DOUBLES.

1º Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel Harmonie et Pleasant désigné par la lettre B, et mesure 28 pieds de face à la rue Annonciation, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade de 85 pieds 9 pouces à la rue Harmonie et une première profondeur du côté du lot A, de 36 pieds 10 pouces et ensuite sur une ligne diagonale une mesure de 4 pieds vers la rue Pleasant et de là une seconde profondeur de 46 pieds 11 pouces à la ligne du fond, avec l'usage d'une allée de 3 pieds de large sur le côté supérieur, tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à deux corps de logis, couvert en ardoises, avec une bâtisse à deux étages dans le fond et contenant de chaque côté 4 chambres et citerne, allée sur le côté, etc., et se loue $18 par mois.

2º Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet comme la dernière propriété ci-dessus décrite et y attenant, et désigné par la lettre A et mesure 29 pieds de face à la rue Annonciation, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur du côté de la rue Pleasant de 85 pieds 9 pouces, et une première profondeur de 36 pieds 10 pouces sur la ligne du côté du lot B et ensuite une ligne diagonale de 4 pieds vers la rue Harmonie, et ensuite une deuxième profondeur de 46 pieds 11 pouces à la ligne du fond, tout plus ou moins, avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur du côté inférieur.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis couvert en ardoises avec mansarde, et contient de chaque côté 5 chambres, citerne, allée, hangars, etc., et se loue $18 par mois.

RUE HARMONIE.

3º Un autre certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans le même îlet et en arrière de la propriété ci-dessus décrite et y attenant, désigné par la lettre C, et mesure 25 pieds de face à la rue Harmonie, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles, tout plus ou moins et suivant un plan qui peut être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, ayant 4 ou 5 chambres, citerne, etc.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix de l'adjudication.
1er août—1, 4, 11, 18, 25, 31.

## UN BON PLACEMENT.

Un cottage simple et un cottage en briques recouvert en ardoises à double corps de logis.

Rues St-Louis et Conti, près Marais.

Succession de George Pierre, décédé.

Dossier No 26,362. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, Encanteurs.—Bureau No 12 rue Carondelet—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'honorable Theo. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent par un congé, daté le 25 juillet 1889, Dossier No 26,362 pour le compte de la succession de George Pierre, décédé, il sera vendu à l'encan.

1º Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Marais et Villeré, désigné par le No 12 B, et mesurant 25 pieds 11 pouces de face à la rue St-Louis, sur 91 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois recouvert en ardoises, ayant 3 chambres, avec dépendance ayant 2 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., et se louant à raison de $14 00 par mois, et connu comme le No 235 rue St-Louis.

2º Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Marais, Tremé et St-Louis, et mesurant 40 pieds de face à la rue Conti et 40 pieds de large dans le fond, faisant face à une allée commune à ce lot et autres, 129 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot 24 et 129 pieds sur l'autre ligne, le dit lot étant composé de tout le lot 23 et une portion du lot 20.

Les améliorations comprennent un cottage en briques, recouvert en ardoises, à un étage et demi avec double corps de logis, ayant 3 chambres de chaque côté et une chambre haut, avec dépendances avec 2 chambres de chaque côté, cour carrelée, lieux d'aisance, cour pavée, etc., et rapportant un loyer de $15 par chaque côté et connu comme les Nos 197 et 199 rue Conti.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
L'acquéreur assumera, en outre de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.
25 juil—25 août 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District,
Nos 30 et 32 avenue Lafayette, entre Royale et Dauphine.

Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., Dossier No 27,200.

A un crédit de longue échéance.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 12 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêté de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, en date du 13 juillet 1889, Dossier No 27,200, dans l'affaire de Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., à l'enchère publique, il sera vendu:

Sur l'avenue Lafayette.

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les avenues Lafayette, et devant rue Bagatelle, Washington, ci-devant la rue Poëte et les rues Royale, ci-devant Casacalvo et Dauphine, ci-devant Grands-Hommes, désignés comme les terrains 2 et 4 contigus l'un à l'autre, et mesurent comme suit:

Le terrain No 2 mesure 32 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 30 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 93 pieds, 11 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Dauphine; et 93 pieds du côté du terrain No 4.

Le terrain No 4 mesure 32 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 32 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 93 pieds du côté du terrain No 2, et 72 pieds 5 pouces et 5 lignes de l'autre côté, celui le plus près de la rue Royale.

Le tout selon un plan de Hunter Stewart, sous-voyer de la ville, plan que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations sont les suivantes:

Sur le terrain No 2 il y a un Cottage en bois recouvert en ardoises, ayant 5 chambres et une bâtisse de 2 étages en bois ayant 4 chambres, 2 citernes et un puits; il y a le gaz dans toute la maison, une grande chambre à hangar et une cour bien pavée, terrain élevé et bien drainé, valant de $15 à $20 par mois.

Sur le terrain No 4, il y a un grand cottage en bois, occupé par la Brasserie Southern comme bureau et comme réfrigérateur de bière, écuries et remises avec cour pour chevaux, wagons, etc., donnant $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent à payer comptant sur les lieux; les acquéreurs assumeront les taxes de 1889 en sus des enchères.

Les actes de vente pardevant J. Numa Augustin, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 juil—17 21 28 août 4 11 17

---


Changement de local!
Changement de local!

# ELKIN & Cie.,
98 ..... Rue du Canal ..... 98

Transféreront leur stock, le ou vers le 1er septembre, dans leur

Nouveau grand magasin,
Nos 42 et 44 rue Chartres,
près Douane.

A cause du changement de local, nous vendrons notre grand stock de

TAPIS,
Nattes et Shades,
A un grand sacrifice.
24 mai—3m


---

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR B. ONORATO.

Propriété désirable dans le Premier District, No 41 rue Johnson, entre les rues Palmyre et Gasquet.

Dans l'affaire de F. Boesch vs ses Créanciers.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E," No 26,851.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, d'après et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur congé, daté le 27 juillet 1889, il sera vendu, la propriété décrite ci-après, à savoir: Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies et servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Palmyre, Gasquet et Galvez, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin daté le 21 novembre 1851, lequel dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Johnson, sur 130 pieds 2 pouces et 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant F. Kirschner, notaire public aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt en argent, de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
31juil—31—août3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable située dans le premier district, rue Perdido, entre Dryades et Rampart. Vente à l'encan, à des conditions faciles, dans l'affaire de

Joseph B. Wehner vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 26,[illegible].

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge également de la dite Cour, Division D, actuellement en congé, ordre daté du 24 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, droit, passages, servitudes, privilèges et avantages, situé dans le carré de l'îlet borné par les rues Perdido, Dryades, Gravier et Rampart, désigné par le No 5 sur un plan de Théodore Séghers, ancien notaire en cette ville, d'après quel plan le dit terrain mesure, au pied américain, 30 pieds de façade rue Perdido, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un ou deux ans de crédit garanti par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 0/0 par an à partir de la date de la vente et garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour leur recouvrement, les améliorations devant être assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, la taxe due et exigible en 1889. L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur le lieu de la vente.
27juil—27—3 10 17 24 31 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le deuxième district. No 498 de la rue Annonciation coin de la rue Première, à l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Marie S. Rightor.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 27,326.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Theo C. W. Ellis, juge de la dite cour, en date du 18 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 77, et borné par les rues Première, Deuxième, Annonciation et Chippewa, désigné comme le lot No 22 et mesurant 25 pieds 5 pouces de face à la rue Annonciation et ayant la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 22, et 125 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté de la rue Première.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit s'il y a, sera représentée par billets d'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et garanti par privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devra contenir les clauses usuelles de sécurité. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au détenteur des billets; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente pardevant F. Kirschner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur le lieu de la vente.
24 juil—24 27—août 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District, rue Joséphine, entre Levée et Rousseau.

A l'encan,—à des conditions faciles.

Succession de John Rapp.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 26,[illegible].

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon,—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant en place de juge N. H. Rightor, de la Division D, actuellement en congé, en date du 22 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

1º Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Adèle, Rousseau et Joséphine, désigné comme le lot No 2 sur un plan fait par H. Moellhausen, voyer, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2º Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le même îlet, désigné par le No 4 sur ledit plan fait par Moellhausen, et mesure 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles et attenant à la propriété premièrement décrite.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, la portion à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de vente et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente portera toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour enforcer la collection. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. Les acquéreurs devront payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 juil—24 27—août 3 10 17 24

### PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages doubles.

Nos 26 et 28 rue Delaronde, dans le Cinquième District, près du débarcadère du Ferry de la rue du Canal.

Succession de Veuve Benjamin Berne.

A l'encan pour du comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY, Albert Brignoni, Encanteur—Bureau: Nos 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 9 juillet 1889, Dossier 27,275, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Veuve Benjamin Berne, décédée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet numéro neuf, borné par les rues Delaronde, Bouny, Villeré et Seguin, les dits lots sont désignés par les lettres A et B, et se composent des lots 7 et 8 et mesurent, conformément à un croquis dressé par Geo de Armas, voyer, le 12 juillet 1889, comme suit: le lot A mesure 27 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 4 chambres à coucher, cave, cuisine, hangar, et connu par le numéro 26 de la rue Delaronde.

Le lot "B" mesure 36 pieds de face sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 6 chambres, cuisine, hangar, citerne, etc., connu comme le No 28 de la rue Delaronde.

Conditions—Comptant, en passant les titres; 10 pour cent au moment de l'adjudication et paiement des taxes de l'année 1889 en sus du prix d'enchère.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.
30 juil—30 27 août 3 10 17 24

### PAR VINCENT & CO.

Succession de A. A. Peterson.

Le fonds de marchandises sèches, No 394 rue Decatur.

PAR VINCENT & CIE—Alex Levy, encanteur—Il sera vendu MERCREDI, 7 août 1889, à 11 heures a. m., au magasin No 394 rue Decatur, par un ordre de l'Hon. juge F. D. King, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juillet 1889, dans l'affaire de la succession de A. A. Peterson. Le fonds et le contenu du dit magasin de marchandises sèches, consistant d'un assortiment complet de mercerie, marchandises sèches et de fantaisie; aussi, les comptoirs et installations.
Conditions—Comptant.
26 juil—26 31—3 7 août—

No 25,394.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Succession de Abigail L. Stark.

LA Franklin Trust Company de Brooklyn, N. Y., dûment appointée gardienne d'un mineur Edwin S. Stanton, ayant fait la demande pour l'exécuteur de la dernière volonté et testament de Abigail L. Stark, pour l'argent entre ses mains appartenant au dit mineur, avis est par le présent donné à tous ceux et à tous créanciers du dit mineur d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la date de cette publication, les raisons pour lesquelles cela ne serait pas payé.
Par ordre de la cour.
HUGUES J. LAVERGNE,
Député-Greffier.
3 juil—3 17 août 1

---


L'Abeille de [illegible]
Bureaux [illegible]
NOUV[illegible]
SAMEDI,


V[illegible]
Mandeville, [illegible]
LE STEAM[illegible]
[illegible]
TOUS LES [illegible]
EXPOSITION
DE
COMPAG[illegible]
LA BOURGOGNE,
LA BRETAGNE,
LA CHAMPAGNE,
[illegible]
LOUISIANA.
[illegible]
CHEM[illegible]
MISSISS[illegible]
RO[illegible]
Louisville, [illegible]
Queen and [illegible]
A. H. Garratt.
[illegible]
LEON [illegible]
FEUI[illegible]
No 8.
DEUX
PAR A[illegible]
Encore qu'il [illegible] n'était déjà plus [illegible] sentimental. [illegible]